

PROGRAMME LEADER HAUTE - LOIRE 2023-2027

**Investissons aujourd'hui
dans la transition en Haute-Loire,
dessinons demain**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

3 AXES D'INTERVENTION

1

TERRITOIRE ATTRACTIF

Transformer le cadre de vie de manière durable

Cibles : collectivités



2

TERRITOIRE D'ACCUEIL

Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

Cibles : collectivités et entreprises



3

TERRITOIRE COMPETITIF

Accompagner la transition des entreprises

Cibles : entreprises majoritaires

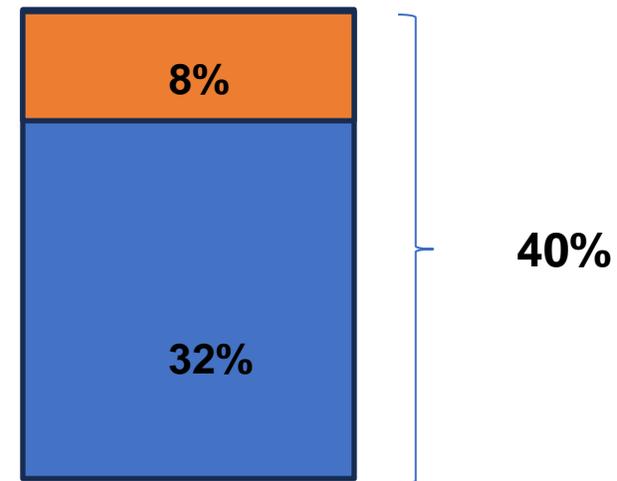


Stratégie LEADER Haute-Loire envers les PP privés

- **3 dispositifs LEADER ouverts aux entreprises :**
 - *AAP 2.1 : Développer une offre touristique durable (tout type)*
 - *AAP 3.2 : Améliorer les conditions d'emploi (PME + associations)*
 - *AAP 3.3 : Soutenir l'innovation (Petites entreprises + associations)*

Grands principes d'intervention

- Dépense minimum : 20 000 €
- Pas de matériel d'occasion
- Avoir un cofinancement public
- Taux d'intervention : 40 %



Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

TERRITOIRE
COMPETITIF

AAP 3.2 : Améliorer les conditions d'emploi

Enveloppe LEADER =
575 000 €



Améliorer les conditions de travail (accompagnement CARSAT, AIST, MSA, CDG)

Dépenses éligibles : travaux et aménagements, acquisition de matériels inscrits dans un plan d'action

Cibles : Collectivités, PME, SCI

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI

 Sont inéligibles : acquisition de véhicules, matériels d'occasion, création de bâtiments

Les coordonnées utiles :

CARSAT 63

Rémi GIGOUX, contrôleur
de sécurité des risques
professionnels

04 73 42 70 40

Ou

[remi.gigoux@carsat-
auvergne.fr](mailto:remi.gigoux@carsat-auvergne.fr)

AIST 43

Gaspard GRAVIER,
référent prévention et
ergonome

04 71 05 51 10

Ou

g.gravier@aist43.fr

Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

TERRITOIRE
COMPETITIF

AAP 3.3 : Soutenir l'innovation

Enveloppe LEADER =
575 000 €



Opérations de rénovation thermique de bâtiments à vocation économique

Dépenses éligibles : travaux d'isolation, huisseries, toiture, ventilation

Cibles : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 10 000 €

Cofinancement EPCI + CD 43



Opérations d'aménagements, de travaux, d'acquisition de matériels et d'équipements visant à rechercher de l'autonomie énergétique et l'optimisation des ressources

Dépenses éligibles : équipements nécessaires à l'autoconsommation (batteries, cuves de récupération de l'eau, renforcement de toitures,...)

Cible : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI



Valoriser les ressources locales

Dépenses éligibles : aménagements, travaux, acquisition de matériels et équipements

Cibles : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €



Sont inéligibles : panneaux photovoltaïques + onduleurs, équipements production de chaleur, matériels d'occasion, acquisition de véhicules

Votre contact :

Myriam SOUCHON



Tel : 04 71 66 29 05

Ou : 06 75 24 75 47

leader@pays-jeuneloire.fr

Remplaçante : **Isabelle SERVEL**